



REPUBLIQUE FRANCAISE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011 COMPTE RENDU

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>  18 janvier 2011	L'an deux mille onze Le vingt-quatre janvier à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie Annexe en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE RUDULIER, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>  18 janvier 2011	<b>Présents :</b> M. LE RUDULIER, M. DUTRUC-ROSSET, Mme DUPRIET, M. PESSEY, M. GAILLET, Mme NIGGEMANN, M. FÉRAT, Mme ESPINOS, Mme BADRINATH, Mme LÉON, Mme LARGET, Mme DESCHAMPS, Mme RAGOT-VILLARD, M. HUYNH, M. GILLES( sauf délibération 2011-24-1/4), M. MATHEY, M. DANJOU, Mme SABOURIN, Melle CONTE, M. ORHON, M. SAURY
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 29	<b>Excusés représentés :</b> Mme DELOISON pouvoir à M. LE RUDULIER M. PARMENTIER pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET M. BERTHELOT pouvoir à Mme NIGGEMANN Mme TYSEBAERT pouvoir à Mme DUPRIET Mme HO-MASSAT pouvoir à M. PESSEY M. DRUART pouvoir à M. ORHON M. GHIGLIONE pouvoir à M. DANJOU
<b>DATE DE LA PUBLICATION</b>  28 janvier 2011	<b>Absent :</b> M. FUSCO

Mme LÉON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### Approbation de la mise à l'ordre du jour de l'additif transmis le 24 janvier (projet de délibération n°2011-24/1/7)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des voix pour inscrire ce point à l'ordre du jour.

## Présentation des décisions municipales

Décision municipale 10/136	Autorise le Maire à signer avec la société STI AMENAGEMENT, l'acte d'engagement d'un montant de 85 000,00 € HT soit 101 660,00 € TTC et les pièces particulières du marché de «travaux de réaménagement d'un local commercial, situé place du Marché, propriété de la Commune de Buc, en vue du transfert de la pharmacie « Centre de Buc ».
Décision municipale 10/137	Autorise le Maire à signer avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Yvelines désignée « PEP 78 », située ZAC de la Croix Bonnet à BOIS D'ARCY, la convention organisant le voyage scolaire éducatif d'une classe de l'école maternelle Louis Clément du 8 juin au 10 juin 2011 au Centre VAL de LOIRE - 1 rue des Maisons Brûlées « les Champs Fleuris » 41120 CHAILLES.
Décision municipale 10/138	Autorise le Maire à signer avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Yvelines désignée « PEP 78 », située ZAC de la Croix Bonnet à BOIS D'ARCY, la convention organisant le voyage scolaire éducatif d'une classe de l'école élémentaire du Pré Saint Jean du 7 juin au 16 juin 2011 au Centre LES ESNEQUES - Route de Bernières 14470 COURSEULLES- SUR-MER.
Décision municipale 10/139	Autorise le Maire à signer avec la société CAP MONDE CONCEPT LOISIRS, située 11 quai Conti à LOUVECIENNES (78430), la convention organisant le voyage scolaire éducatif de deux classes de l'école élémentaire Louis Blériot du 3 janvier au 8 janvier 2011 au Centre LE RELAIS DE CHANTELOUVE à LAFFREY.
Décision municipale 10/140	Projet de décision non suivi d'effet
Décision municipale 10/141	Autorise le Maire à signer avec l'association OCTARINE dont le siège est 6 rue du Capitaine Rouveure à VERNON - 27200, le contrat de cession d'un spectacle « Brazil - Latino Espagnol » et l'orchestre « Alain Heron », qui fixe les modalités d'accueil pour le dimanche 23 janvier 2011 lors d'un repas spectacle dansant pour les seniors.
Décision municipale 10/142	Autorise le Maire à signer avec Madame Nadia WAUTERS, un bail commercial portant la location d'un local communal situé 14 place du Marché à Buc, pour la mise en œuvre d'une activité de salon de thé - restauration - traiteur - vente d'objets et produits divers - exposition de tableaux ou autres-organisations d'évènements.
Décision municipale 10/143	Autorise le Maire à signer avec la société DENELEC sise 28 C rue Charles Caron - 60000 BEAUVAIS, un contrat d'entretien relatif à la maintenance des centrales et alarmes incendies des bâtiments communaux pour un montant annuel de 5 792,00 € HT soit 6 927,23 € TTC. Ce contrat est valable pendant un an reconductible de façon expresse sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Décision municipale 10/144	Autorise le Maire à de signer avec la société SARL RODIN BAT, l'acte d'engagement d'un montant de 22 783,25€ HT soit 27 248,76 € TTC concernant le lot 1 « démolition, plâtrerie, peinture, revêtements de sols» et les pièces particulières du marché de travaux de réaménagement d'un local commercial à usage d'activité d'opticien situé Place du Marché à Buc.
Décision municipale 10/145	Autorise le Maire à signer avec la société VARIN & Fils, l'acte d'engagement d'un montant de 22 288,00 € HT soit 26 656,45 € TTC concernant le lot 2 « électricité, plomberie, climatisation», et les pièces particulières du marché de travaux de réaménagement d'un local commercial à usage d'activité d'opticien situé Place du Marché à Buc.
Décision municipale 10/146	Création d'une sous-régie de recettes auprès du cabinet du Maire de Buc. Cette sous-régie est installée à la mairie de Buc, 3 rue des Frères Robin. La sous-régie encaisse les produits suivants : 1° : produits de la location des salles communales 2°: produits de la mise à disposition de matériels et de services liés à la location de salles communales.
Décision municipale 10/147	Autorise le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 1.500.000 € tel qu'inscrit au budget d'investissement 2010 de la Commune. Les fonds peuvent être décaissés dans un délai de 6 mois à compter de la signature du présent contrat. Le taux d'intérêt retenu est un taux fixe de 3,11%. Les échéances sont constantes, à périodicité trimestrielle. L'amortissement du capital se fera sur une durée de 15 ans. Aucune commission d'intervention n'est due à la Banque Populaire Val de France.
Décision municipale 10/148	Fixation des nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2011 pour les services municipaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- restauration scolaire, études dirigées</li> <li>- centre de loisirs / pré et post scolaire</li> <li>- adhésion espace jeunes, concert et cinéma espace jeunes</li> <li>- repas adultes et stagiaires, espace jeunes</li> <li>- locations de salles</li> <li>- repas des seniors, dîners à thème, ateliers informatiques des seniors</li> <li>- cimetière y compris vacation de police</li> <li>- photocopies</li> <li>- jardins familiaux, redevances taxis</li> <li>- divers tarifs : livres, boissons, carte de transport</li> </ul>
Décision municipale 10/149	Autorise le Maire à signer la convention de formation professionnelle établie par le Centre National de Formation et d'Animation de l'Union Française des Centres de Vacances (CNFA-UFCV) - 10 quai de la Charente -75019 PARIS, organisme de formation professionnelle déclaré sous le numéro 11750896975 auprès du Préfet de la Région Ile-de-France. L'animateur présélectionné a suivi la formation de l'UC 1 en 2010 et souhaite poursuivre la préparation de son diplôme conformément à la planification validée en 2009. La formation se déroulera sur 4 ans (2010-2011-2012-2013) et fera l'objet d'une convention annuelle.
Décision municipale 11/01	Autorise le Maire à signer avec la société SEE PERIER, l'acte d'engagement d'un montant de 9 185,00 € HT soit 10 985,26 € TTC et les pièces particulières du marché de « Travaux de modification de la descente d'eau pluviale, de remplacement de tuiles cassées, de modification et de remplacement du terrasson en zinc de la toiture de l'Eglise de Buc».

Décision municipale 11/02	Autorise le Maire à signer avec la société VIBRO VALLOT Clôtures, l'acte d'engagement d'un montant de 5 530,00 € HT soit 6 613,88 € TTC et les pièces particulières du marché de « Fourniture et pose d'un portail coulissant et d'un portillon », situés à la plaine de jeux du Parc des Sports de la Ville de Buc.
Décision municipale 11/03	Autorise le Maire à signer avec WBI, sise 2, place Saintelette, B-1080 Bruxelles-Belgique, la convention relative à la mise à disposition de la Commune de Buc et le transport d'une exposition sur l'œuvre S.O.S Météores d'Edgar Jacobs qui se tiendra du 25 mars au 3 avril 2011 au château de Buc.
Décision municipale 11/04	Autorise le Maire à signer avec la Fondation Edgar P. JACOBS, sise 13, rue Melsens Boite 23-1000 Bruxelles-Belgique, la convention relative à l'organisation d'une exposition sur l'œuvre S.O.S Météores d'Edgar Jacobs qui se tiendra du 25 mars au 3 avril 2011 au château de Buc.
Décision municipale 11/05	Autorise le Maire à signer avec la société Collectivision, sise 65, rue d'Hautpoul, 75019 - Paris, la convention relative à la location de films sur support vidéo pour la représentation publique non commerciale, pour une durée d'un an à compter du 20 janvier 2011.

**2011-24-1/1 Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010**

***Rapporteur : M. Le Maire***

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, Mme SABOURIN, Melle CONTE, M. ORHON, M. DRUART, M. GHIGLIONE M. SAURY)

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010.

**2011-24-1/2 Approbation des conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans de la commune de Buc à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines concernant :**

- l'Espace multi accueil "Le Petit Prince"
- l'Espace multi accueil "Les Marsouins"
- La crèche familiale

***Rapporteur : Mme ESPINOS***

Considérant que les précédentes conventions d'objectifs et de financement, signées avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, qui définissaient et encadraient les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique pour les équipements bucois d'accueil de la petite enfance (Espace multi accueil "Le Petit Prince", Espace multi accueil "Les Marsouins", « Crèche familiale ») sont arrivées à échéance le 31 décembre 2010.

Considérant qu'il convient pour la Commune de poursuivre le partenariat engagé depuis 2001 avec la CAFY au regard des actions menées en direction des enfants et des jeunes,

Considérant que ces nouvelles conventions couvrent une période de quatre ans, soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire-Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de financement 2011-2014, telles qu'annexées à la présente délibération, définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique pour les équipements suivants :

- Espace multi accueil "Le Petit Prince"
- Espace multi accueil "Les Marsouins"
- Crèche familiale

**AUTORISE** le Maire à signer ces conventions et tous documents y afférents.

**2011-24-1/3 Approbation des conventions de partenariat à conclure entre la Commune de Buc et les associations sportives suivantes :**

- **AOBUC FOOTBALL**
- **AOBUC TENNIS**
- **AOBUC REMISE EN FORME**

**Rapporteur : M. PESSEY**

Considérant l'intérêt que présentent les activités des associations AOBUC Football, AOBUC Tennis et AOBUC Remise en Forme pour la vie sociale et sportive de Buc et au vu des moyens et locaux mis à disposition par la Commune pour mener à bien ces objectifs,

Vu les projets de conventions établis entre la Commune de Buc et les Associations AOBUC Football, AOBUC Tennis et AOBUC Remise en Forme visant notamment à définir les engagements de chacun et à fixer les modalités de soutien de la Commune à ces associations ainsi que le programme d'activités à mettre en place par les associations,

Vu l'avis de la Commission « Sport » en date du 5 janvier 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** les termes des conventions telles qu'annexées à la présente délibération à conclure avec les associations AOBUC Football, AOBUC Tennis et AOBUC Remise en Forme,

**AUTORISE** le Maire à signer ces conventions et tous documents y afférents.

**2011-24-1/4 Demande de partenariat d'une jeune équipe locale pour la participation au "4LTrophy" en février 2011**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de partenariat émanant de deux jeunes, l'un bucois, l'autre josacien, pour leur participation à la 13<sup>ème</sup> édition « 4L Trophy » qui se déroulera au Maroc du 17 au 26 février 2011.

Considérant l'intérêt de soutenir cette initiative compte tenu de son caractère à la fois sportif et humanitaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 26 voix pour, M. GAILLET ne prenant pas part au vote,

**DECIDE** d'accorder une subvention de 250 € à cet équipage en contrepartie de la pose du logo de la ville de Buc sur l'aile avant droite du véhicule.

**2011-24-1/5 BIS Signature d'une convention de groupement de commande avec le Département des Yvelines concernant la deuxième tranche des travaux de requalification de la RD 938 (rue Louis Blériot)**

***Rapporteur : M. DUTRUC-ROSSET***

Considérant que la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de la Route Départementale 938 (rue Louis Blériot) dans sa traversée de Buc, section comprise entre le carrefour avec l'avenue Huguier et le carrefour avec la rue Alsace Lorraine (entre les PR2+110 et PR3+800), sera réalisée par le Département des Yvelines au cours de l'été 2011,

Considérant que cette opération intègre à la fois la reconstruction de la chaussée de fil d'eau à fil d'eau, qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et la réfection des trottoirs ainsi que la création des places de stationnement et d'une bande cyclable qui seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant la nécessité technique de réaliser les travaux respectifs de la Commune et du Département, dans le cadre d'un seul chantier avec la même entreprise ou le même groupement d'entreprises, chacun signant et exécutant un marché distinct avec cette entreprise,

Vu le projet de convention établi entre le Département et la Commune de Buc dans le but d'établir un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, dans le cadre de la dévolution des marchés de travaux,

Vu la nécessité de définir, par convention entre la Commune et le Département, les conditions de prise en charge par la Commune de la plus-value sur la fourniture des bordures de trottoirs choisis au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de la RD 938 ainsi que le coût des aménagements urbains spécifiques,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions (M. DANJOU, Mme SABOURIN, Melle CONTE, M. ORHON, M. DRUART, M. GHIGLIONE)

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à conclure avec le Département des Yvelines, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, telle qu'annexée à la présente délibération en précisant dans l'article 2 relatif à la consistance des travaux » que les plans annexés le sont à titre de projet ,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents y afférent,

**DESIGNE** M. DUTRUC-ROSSET pour représenter la Commune pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

**AUTORISE** le Maire à signer une convention financière avec le Département définissant les conditions de prise en charge par la Commune de la plus-value sur la fourniture des bordures de trottoirs choisis au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de la RD 938 ainsi que le coût des aménagements urbains spécifiques.

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

**2011-24-1/6 Différé de la révision simplifiée n°3 du Plan local d'Urbanisme portant classement de la parcelle AD162 en Zone 1NC avec deux emprises réservées**

**Rapporteur : M. DUTRUC-ROSSET**

Vu la délibération n° 2010-20-09/8 du 20 septembre 2010 approuvant la révision simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme portant sur le classement de la parcelle AD162 en zone 1NC à créer afin :

- de délimiter deux emprises réservées pour :
  - permettre la création d'un nouvel escalier public reliant le haut et le bas de la rue Louis Massotte à la fois plus sécurisé et plus agréable que l'escalier actuel, en l'implantant et en l'élargissant dans l'axe de la rue des Frères Robin
  - et maintenir le fleurissement communal sur la pointe Est de la parcelle,
- de définir un programme simultané d'abattage et de replantation sur le site pour assurer son entretien et sa sécurisation,
- d'autoriser la construction de deux habitations individuelles d'une surface maximale au sol de 150 m<sup>2</sup> et de hauteur R+1 chacune, sur 1 250 m<sup>2</sup> de terrain chacune,

Vu la demande de Madame la Préfète des Yvelines,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, Mme SABOURIN, Melle CONTE, M. ORHON, M. DRUART, M. GHIGLIONE, M. SAURY)

**DECIDE** de différer l'application de la délibération n°2010-20-09/8 du 20 septembre 2010 approuvant la révision simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme portant sur le classement de la parcelle AD162 en zone 1Nc

**DECIDE** en conséquence de rapporter en l'état les dispositions de la délibération n°2010-20-09/8 du 20 septembre 2010.

**2011-24-1/7 Acquisition amiable du site du Royal Tennis Club (parcelle cadastrée AK 199) par la Commune de Buc**

**Rapporteur : M. le Maire**

Vu l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) signé par Mme la Préfète des Yvelines en date du 4 mars 2010,

Vu l'arrêté de cessibilité signé par Monsieur le Préfet des Yvelines en date du 29 décembre 2010,

Vu l'état d'avancement de la procédure d'expropriation lancée par la Commune de Buc et les conclusions du rapport établi dans ce cadre par le Rapporteur public,

Vu l'offre amiable faite par le propriétaire de la parcelle, la SCI FSB,

Considérant l'intérêt pour la Commune de se rendre acquéreur de ce bien,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions (M. DANJOU, Mme SABOURIN, Melle CONTE, M. ORHON, M. DRUART, M. GHIGLIONE)

DECIDE d'acquérir la parcelle AK 199 située 240 avenue Morane Saulnier à Buc, propriété de la SCI FSB, pour un montant de 1.450.000 €,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents y afférents,

DECIDE de se désister de la procédure d'expropriation sous réserve du bon aboutissement de la vente amiable, objet de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2011 de la Commune.

### QUESTIONS DIVERSES

➤ M. le Maire :

- Point sur la situation de l'emploi à Buc
- Point sur le relogement des propriétaires de parcelles dans l'emprise de la ZAC du Cerf Volant

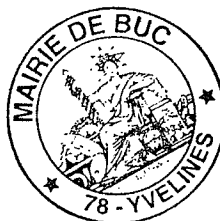
➤ Atout Buc :

- Point sur le recours auprès du Conseil d'Etat intenté par la Commune à l'encontre du maintien du classement de la RD 938 dans les voies à grande circulation
- Point sur le questionnaire transmis aux bucois en ce qui concerne l'organisation de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de la rue Louis Blériot
- Problème de contenu de l'Espace Elu sur le site de la Mairie
- Point sur les travaux, études et réflexion menés au sein de Versailles Grand Parc

➤ Notre Village :

- Date d'ouverture de la passerelle d'accès à la gare de Versailles Chantiers, rue de la Porte de Buc ?

*La séance est levée à 22h00.*



Le Maire

Jean-Marc LE RUDULIER